

REUNION 08 MARS 2021

Le 08 Mars deux Mil vingt et un à 18 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, Mme LE CORRE, M. MODESTE, M. BOURGUIGNON, M. BAR, Mme LEBAS, Mme GALVAN, Mme GIRON, M. LEBAS.

ABSENTS EXCUSES : Mme OZENNE (1 pouvoir), Mme LEVEILLE, Mme RAULT (1 pouvoir), M. MOTIER (1 pouvoir), M. MORAND (1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du lundi 8 février 2021.

Effacement des réseaux à la Madeleine

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 103 513.78 € T.T.C.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50% et 100% pour la résorption des fils nus, et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 32 675,00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication.
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux, sur le budget fonctionnement
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 2 587.84 €
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

Projet office de tourisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance et de mise aux normes des bâtiments communaux ainsi que la mise aux normes PMR de l'accès au musée Hardy, le projet présenté en 2016 concernant un pôle culturel a été repris et aménagé.

Le nouveau projet prévoit le transfert de l'office de tourisme et du musée Hardy dans les bâtiments de l'ancienne école maternelle qui sont de plain-pied, qui bénéficient d'un parking attenant avec une

borne de recharge pour véhicule électrique, qui sont en centre bourg et se trouvent à proximité du point rando. **Il est rappelé que la bibliothèque resterait en place et que ce projet se ferait à la place de la salle de sport.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte ce projet.

Audit énergétique salle de sport et bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un audit énergétique doit être effectué concernant les bâtiments de l'ancienne école maternelle en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes énergétiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet audit énergétique

Travaux et projets

Salle de sport : Avec le projet d'aménagement de l'Office de Tourisme dans les locaux de l'ancienne école maternelle, la salle de sport devra être transférée dans le bâtiment des bureaux de l'ancienne gendarmerie. Il faudra prévoir quelques travaux d'électricité.

Réhabilitation de la salle socioculturelle : projet à réfléchir.

Proposition de fresque sur la vitrine de la photographe. L'enveloppe serait d'environ 2 700 €

Béton dans l'ancienne menuiserie : Monsieur le Maire présente un second devis qui avait été demandé pour la pose d'un béton dans l'ancienne menuiserie, le montant est de 10 140.37 €. Ce devis étant plus élevé, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FERRARI pour un montant de 6 268.35 €

L'éclairage de la rue du Beau site : Les riverains ont demandé que l'éclairage du Beau Site fonctionne entre 23H et 6H du matin mais le SDEC précise qu'il n'est plus possible d'allumer 1 lampadaire sur 3, donc tout est allumé ou tout est éteint, à voir.

Questions diverses

↪. Précisions sur la possibilité de notifier au compte rendu l'explication d'un vote « contre ». **Les conseillers concernés pourraient motiver leur réponse en justifiant leur vote.**

↪. Horaire du prochain conseil municipal : 20H00

↪. Horaire de la réunion de préparation du budget du 22 mars prochain à 20H00

↪. Horaire de la réunion de vote du budget du 1^{er} avril prochain à 20H00

↪. 13 et 20 juin prochain : élections départementales et régionales.

↪. Distribution du courrier des 40 signataires en Suisse Normande.

↪. Marché estival : quelques commerçants veulent bien venir. Il serait pertinent de faire remonter les emplacements rue de la poste à partir de la Suisse Gourmande afin de garder des places de parking.

↪. Marché estival nocturne, **il pourrait avoir lieu sur les Bords de l'Orne.**

↪. Problème de ruissellement au Hameau Sébire. **Il y a un problème de buse et il faudrait aménager le fossé, ces travaux sont inscrits par le département qui devrait intervenir en 2022.**

Fin de la séance à 20H00